

Conseil Municipal du vendredi 04 novembre 2016 à 17 h 00

----- Ordre du jour -----

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n° 2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : septembre 2016

I – Information

- 1 Délégation de Service Public SAEM Valenciennes – Stationnement – Rapport de gestion 2015

II – Finances

- 2 Transfert de garantie des contrats de prêts de Val Hainaut Habitat à la SA du Hainaut
- 3 Régularisation des opérations pour compte de tiers
- 4 Décision Modificative n° 2 – Exercice 2016 – Budget principal

III - Enfance - Jeunesse

- 5 Règlement de fonctionnement des établissements de jeunes enfants – Modifications
- 6 Contrat Enfance Jeunesse – Avenant au 3ème contrat 2015-2018

IV– Opérations d’urbanisme – Stratégies patrimoniales

- 7 Restructuration du quartier du faubourg de Cambrai – acquisition à M. Jean-Jacques LABRE des parcelles V n° 71 et 185 – situées 96 et 104 rue du Faubourg de Cambrai – superficies respectives de 4949 et 3953 m2 – pour 535 000 euros
- 8 Déclassement du domaine public communal, Angle Boulevard Eisen et rue Salle le Comte, place Poterne – parcelle AR
- 9 Principe de mise en vente de l’Hippodrome – situé 1 place Poterne - cadastré section AR n° 165 et AR n° ..
- 10 Désaffectation et déclassement du domaine public d’une emprise de terrain angle rue de Metz – rue Jean Bernier - Echange entre la ville de Valenciennes et M. et Mme Lionne, société HAINAUTO, implantée 53 rue Jean Bernier – Lancement de l’enquête publique
- 11 Aménagement de l’espace public - Convention financière avec la CVAM, relative à la requalification de la place de l’Hôpital Général
- 12 Vente du Mont de Piété, situé place Verte – Parcelles cadastrées section AW 70 et 199

V - Ressources Humaines

- 13 Consultation de la demande de désaffiliation du SDIS au CDG 59

VI – Conventions

- 14 Sports – Convention type de mécénat – Recette des Foulées Valenciennes 2016
- 15 Sports – Convention de partenariat – Ville de Valenciennes et la ligue d’Athlétisme dans le cadre des foulées 2017

VII– Commande publique

- 16 Construction d’un centre aquatique – Organisation de la procédure de consultation

VIII - Subventions

Versements

- 17 Sports - Subvention exceptionnelle au club "Union Sportive Valenciennes Athlétisme"

IX - Administration Générale

- 18 Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu sommaire de la Séance du 4 novembre 2016

L'an deux mille seize, le quatre novembre, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le vingt huit octobre, est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Secrétaires de séance : Mme Caroline TRZAN et M. Mohamed AGOUDJIL

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, Maire, M. Guy MARCHANT, Mme Geneviève MANNARINO, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Armand AUDEGOND, Mme Isabelle DESOIL, M. Patrick ROUSSIES, Mme Aurore COLSON, M. Hervé MORMENTYN, Mme Danièle FERTE, M. Mattéo GUALANO, Mme Maryse DUMORTIER, Adjoint au Maire, M. Jean-Marcel GRANDAME, MM. Bernard MOREAU, Olivier MARLIERE, Bernard BROUILLET, Pascal VANHELDER, Mme Nadine LERAY, MM. Daniel CAPPELLE, Jean-Yves DEGARDIN, Franck KOLLER, Mme Sophie DICTUS, M. Karim GANA, Mmes Ludivine BILLOIR, Marion PERETTI, Caroline TRZAN, M. Gérard CLIPET, Mme Kostia HUANT, MM. Didier LEGRAND, Michel BROUILLARD, Mohamed AGOUDJIL, Mme Valérie CAUDRON, MM. Jean-Paul SAUTREAUX, Maurice SPRATBROW.

Absents, Excusés :

Mme Danièle FERTE, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Aurore COLSON jusqu'à la délibération n° 11 incluse - M. Dominique RIQUET, excusé, qui a donné pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX - Mme Joëlle ANDRIS, excusée, qui a donné pouvoir à M. Guy MARCHANT - Mme Marie-Laure COUSIN, excusée, qui a donné pouvoir à M. Jean-Yves DEGARDIN - Mme Isabelle DELGEHIER, excusée, qui a donné pouvoir à M. Didier LEGRAND - Mme Sophie DICTUS absente jusqu'à la délibération n° 5 incluse - Mme Caroline FIERENS - M. Jean-Claude DULIEU - Mme Nathalie LORETTE - M. Jean-Luc François LAURENT

Ordre du jour

Etat des décisions prises par Monsieur le Maire en application des délibérations du Conseil Municipal n° 2 du 4 avril 2014 et n° 22 du 25 septembre 2015 et par arrêtés de subdélégation des 28 avril 2014 et 24 novembre 2015 : septembre 2016

I – Information
1 Délégation de Service Public SAEM Valenciennes – Stationnement – Rapport de gestion 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend connaissance de ce rapport pour l'année 2015.

II – Finances
2 Transfert de garantie des contrats de prêts de Val Hainaut Habitat à la SA du Hainaut

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 5 voix contre (MM. LEGRAND, BROUILLARD, CLIPET, Mmes HUANT, DELGEHIER), et 2 abstentions (M. AGOUDJIL, Mme CAUDRON), décide :

Préambule

En raison de la vente de 'intégralité du patrimoine du Cédant au Repreneur, le Cédant a sollicité de la caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le transfert des prêts dont les références figurent à l'article 1.

- De se prononcer sur le maintien de la garantie relative aux prêts transférés au profit du Repreneur.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous

Article 1 :

L'assemblée délibérante réitère sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement des prêts figurant dans le tableau ci-dessous et consentis par la Caisse des dépôts et consignations au cédant et transférés au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation.

Nom du Garant	N° de contrat	Date de délibération de la garantie initiale	Capitaux restant dus en date du 31/08/2016	% garanti par la Ville de Valenciennes	CRD garanti par la ville de Valenciennes
Commune de Valenciennes	26584		861,68	100,00	861,68
Commune de Valenciennes	192480		344 846,98	68,70	236 909,88
Commune de Valenciennes	192481		28 695,35	100,00	28 695,35
Commune de Valenciennes	221552		84 123,09	100,00	84 123,09
Commune de Valenciennes	275445		95 365,70	100,00	95 365,70
Commune de Valenciennes	418926		6 975,41	100,00	6 975,41
Commune de Valenciennes	429232		676 093,57	100,00	676 093,57
Commune de Valenciennes	436255		1 443 049,93	100,00	1 443 049,93
Commune de Valenciennes	437802		57 797,49	100,00	57 797,49
Commune de Valenciennes	853866	17/12/1998	18 362,56	100,00	18 362,56
Commune de Valenciennes	875711	17/12/1998	3 032,01	100,00	3 032,01
Commune de Valenciennes	885705	27/05/1999	524 788,35	100,00	524 788,35
Commune de Valenciennes	896309	23/09/1999	680 788,23	100,00	680 788,23
Commune de Valenciennes	937211	30/11/2000	803 125,02	100,00	803 125,02
Commune de Valenciennes	940906	18/01/2001	358 559,95	100,00	358 559,95
Commune de Valenciennes	1000576	18/01/2001	686 831,07	100,00	686 831,07
Commune de Valenciennes	1000577	18/01/2001	139 544,67	100,00	139 544,67
Commune de Valenciennes	1003539	14/06/2001	29 572,42	100,00	29 572,42
Commune de Valenciennes	1003540	14/06/2001	37 096,32	100,00	37 096,32
Commune de Valenciennes	1008315	11/10/2001	22 869,74	100,00	22 869,74
Commune de Valenciennes	1008316	11/10/2001	23 203,36	100,00	23 203,36
Commune de Valenciennes	1062448	01/06/2006	78 972,18	100,00	78 972,18
Commune de Valenciennes	1088033	01/06/2006	162 823,74	100,00	162 823,74

Nom du Garant	N° de contrat	Date de délibération de la garantie initiale	Capitaux restant dus en date du 31/08/2016	% garanti par la Ville de Valenciennes	CRD garanti par la ville de Valenciennes
Commune de Valenciennes	1115932	07/02/2008	1 837 866,65	50,00	918 933,33
Commune de Valenciennes	1115935	07/02/2008	512 284,66	50,00	256 142,33
Commune de Valenciennes	1115968	21/11/2007	22 270,81	50,00	11 135,41
Commune de Valenciennes	1115973	21/11/2007	26 086,19	50,00	13 043,10
Commune de Valenciennes	1115974	21/11/2007	35 983,54	50,00	17 991,77
Commune de Valenciennes	1115976	21/11/2007	42 251,79	50,00	21 125,90
Commune de Valenciennes	1116054	07/02/2008	1 485 254,24	50,00	742 627,12
Commune de Valenciennes	1116062	07/02/2008	173 794,29	50,00	86 897,15
Commune de Valenciennes	1116063	12/12/2007	425 842,80	50,00	212 921,40
Commune de Valenciennes	1116066	12/12/2007	79 903,36	50,00	39 951,68
Commune de Valenciennes	1123389	07/02/2008	1 513 092,83	50,00	756 546,42
Commune de Valenciennes	1123391	07/02/2008	249 006,55	50,00	124 503,37
Commune de Valenciennes	1123394	07/02/2008	270 406,55	50,00	135 203,28
Commune de Valenciennes	1132825	17/12/2008	1 593 905,81	100,00	1 593 905,81
Commune de Valenciennes	1132884	17/12/2008	2 402 792,15	100,00	2 402 792,15
Commune de Valenciennes	1132944	17/12/2008	5 934 256,81	100,00	5 934 256,81
Commune de Valenciennes	1132945	17/12/2008	2 021 711,87	100,00	2 021 711,87
Commune de Valenciennes	1132964	17/12/2008	7 235 825,21	100,00	7 235 825,21
Commune de Valenciennes	1133101	17/12/2008	8 003 149,07	100,00	8 003 149,07
Commune de Valenciennes	1133102	17/12/2008	4 895 925,65	100,00	4 895 925,65
Commune de Valenciennes	1133106	17/12/2008	502 119,61	100,00	502 119,61
Commune de Valenciennes	1133108	17/12/2008	287 410,11	100,00	287 410,11
Commune de Valenciennes	1133110	17/12/2008	1 199 689,45	100,00	1 199 689,45
Commune de Valenciennes	1133368	17/12/2008	2 131 913,38	50,00	1 065 956,69
Commune de Valenciennes	1136060	24/04/2008	1 387 320,96	100,00	1 387 320,96

Nom du Garant	N° de contrat	Date de délibération de la garantie initiale	Capitaux restant dus en date du 31/08/2016	% garanti par la Ville de Valenciennes	CRD garanti par la ville de Valenciennes
Commune de Valenciennes	1141725	07/02/2008	1 287 236,98	100,00	1 287 236,98
Commune de Valenciennes	1141727	07/02/2008	236 385,91	100,00	236 385,91
Commune de Valenciennes	1141734	07/02/2008	184 368,84	100,00	184 368,84
Commune de Valenciennes	1141741	07/02/2008	5 265 937,87	100,00	5 265 937,87
Commune de Valenciennes	1141743	07/02/2008	754 182,62	100,00	754 182,62
Commune de Valenciennes	1141744	07/02/2008	936 766,00	100,00	936 766,00
Commune de Valenciennes	1141746	07/02/2008	404 517,07	100,00	404 517,07
Commune de Valenciennes	1141747	07/02/2008	74 144,53	100,00	74 144,53
Commune de Valenciennes	1141749	07/02/2008	58 506,93	100,00	58 506,93
Commune de Valenciennes	1143044	07/02/2008	243 606,94	100,00	243 606,94
Commune de Valenciennes	1143047	07/02/2008	444 871,51	100,00	444 871,51
Commune de Valenciennes	1146323	17/12/2008	166 760,63	100,00	166 760,63
Commune de Valenciennes	1148490	19/03/2009	259 122,67	50,00	129 561,34
Commune de Valenciennes	1148604	19/03/2009	155 170,12	50,00	77 585,06
Commune de Valenciennes	1149171	19/03/2009	193 916,48	50,00	96 958,24
Commune de Valenciennes	1149176	19/03/2009	83 330,21	50,00	41 665,11
Commune de Valenciennes	1149189	19/03/2009	767 396,52	50,00	383 698,26
Commune de Valenciennes	1149193	19/03/2009	268 967,38	50,00	134 483,69
Commune de Valenciennes	1150768	17/12/2008	21 819,68	71,51	15 603,25
Commune de Valenciennes	1151036	19/03/2009	450 378,85	50,00	225 189,43
Commune de Valenciennes	1151047	19/03/2009	138 495,68	50,00	69 247,84
Commune de Valenciennes	1151100	19/03/2009	50 172,03	50,00	25 086,02
Commune de Valenciennes	1179651	29/04/2010	571 727,15	100,00	571 727,15
Commune de Valenciennes	1179652	29/04/2010	94 703,48	100,00	94 703,48
		TOTAL	63 689 929,42		57 989 322,01

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant à bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

- De s'engager pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

Article 4

- d'autoriser le Maire ou son représentant, à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

3 Régularisation des opérations pour compte de tiers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la régularisation comptable telle que présentée dont les crédits figurent en inscription de la décision modificative N°2.

4 Décision Modificative n° 2 – Exercice 2016 – Budget principal

La décision modificative n°2 proposée s'équilibre de la façon suivante :

SECTION de FONCTIONNEMENT**SECTION de FONCTIONNEMENT****Dépenses/Recettes nouvelles**

Dépenses :	300 698.75 €	Recettes :	300 698.75 €
------------	--------------	------------	--------------

SECTION d'INVESTISSEMENT**Dépenses/Recettes nouvelles**

Dépenses :	569 991.88 €	Recettes :	569 991.88 €
------------	--------------	------------	--------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la décision modificative dont le bilan par chapitre est le suivant :

BILAN DM N°2 Budget Général			
Libellé Chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 011	109 901,41	202 317,63	Chapitre 70
Chapitre 65	121 445,00	26 624,64	Chapitre 74
Chapitre 67	69 352,34	30 464,34	Chapitre 75
		41 292,14	Chapitre 013
Opération d'ordre			
Chapitre 042	50 481,17		
Equilibre			
Chapitre 023	-50 481,17		
dépenses	300 698,75	300 698,75	recettes

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Opérations réelles			
Chapitre 20	106 714,14	-26 777,20	Chapitre 23
Chapitre 204	25 481,17	207,20	Chapitre 4582104
Chapitre 21	121 432,38	109,61	Chapitre 4582105
Chapitre 23	-204 382,41	77,97	Chapitre 4582107
Chapitre B12	-79 253,40	63,10	Chapitre 4582108
		23,29	Chapitre 4582109
Opération d'ordre			
		50 481,17	Chapitre 040
Chapitre 041	600 000,00	600 000,00	Chapitre 041
Equilibre			
		-50 481,17	Chapitre 021
		-3 712,09	Chapitre 16
dépenses	569 991,88	569 991,88	recettes

III - Enfance - Jeunesse

5 Règlement de fonctionnement des établissements de jeunes enfants – Modifications

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte des modifications apportées aux règlements de fonctionnement des différentes structures.

6 Contrat Enfance Jeunesse – Avenant au 3^{ème} contrat 2015-2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la création des LALP des quartiers (Saint-Waast, Dutemple, Faubourg de Lille et Faubourg de Cambrai) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 sous réserve de l'approbation de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention d'objectifs avec l'ACSRV et à verser la subvention correspondante à l'ACSRV.

IV- Opérations d'urbanisme – Stratégies patrimoniales

7 Restructuration du quartier du faubourg de Cambrai – acquisition à M. Jean-Jacques LABRE des parcelles V n° 71 et 185 – situées 96 et 104 rue du Faubourg de Cambrai – superficies respectives de 4949 et 3953 m² – pour 535 000 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir l'ensemble immobilier des parcelles V n° 71 et 185 – situées 96 et 104 rue du Faubourg de Cambrai – superficies respectives de 4 949 et 3 953 m² – pour 535 000 euros (hors frais de notaire à la charge de la ville) à la SCI du Faubourg dont le gérant est M. Jean-Jacques LABRE
- d'engager les négociations amiables pour l'acquisition des parcelles cadastrées section V n° 68, 69 et 70,
- d'autoriser Monsieur le Maire, et en cas d'empêchement son représentant, à signer l'acte à intervenir

8 Déclassement du domaine public communal, Angle Boulevard Eisen et rue Salle le Comte, place Poterne – parcelle AR 1004

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, 5 voix contre ((MM. LEGRAND, BROUILLARD, CLIPET, Mmes HUANT, DELGEHIER) et 1 abstention (M. AGOUDJIL), décide :

- de prononcer le déclassement du domaine public, de l'emprise reprise sur le plan présenté et d'une superficie de 681 m².
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir

9 Principe de mise en vente de l'Hippodrome – situé 1 place Poterne - cadastré section AR n° 165 et AR n° 1004

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, 5 voix contre ((MM. LEGRAND, BROUILLARD, CLIPET, Mmes HUANT, DELGEHIER) et 1 abstention (M. AGOUDJIL), décide :

- le principe d'une mise en vente de l'immeuble dénommé « hippodrome » situé 1 place Poterne d'une superficie de 920 m² et situé sur la parcelle cadastrée section AR n° 165 d'une contenance de 1 734 m², et de la parcelle cadastrée section AR n° d'une contenance de 681 m²

10 Désaffectation et déclassement du domaine public d'une emprise de terrain angle rue de Metz – rue Jean Bernier - Echange entre la ville de Valenciennes et M. et Mme Lionne, société HAINAUTO, implantée 53 rue Jean Bernier – Lancement de l'enquête publique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le lancement de l'enquête publique préalable au déclassement de l'emprise située à l'angle de la rue de Metz et de la rue Jean Bernier, d'une superficie de 308 m² en application notamment de l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière,
- de soumettre le résultat de cette enquête à un prochain conseil municipal

11 Aménagement de l'espace public - Convention financière avec la CVAM, relative à la requalification de la place de l'Hôpital Général

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention financière Ville de Valenciennes-Valenciennes Métropole pour les travaux de la place d'Hôpital Général
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les éventuels avenants
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette convention et à sa mise en œuvre

12 Vente du Mont de Piété, situé place Verte – Parcelles cadastrées section AW 70 et 199

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, 1 voix contre (M. AGOUDJIL) et 5 abstentions ((MM. LEGRAND, BROUILLARD, CLIPET, Mmes HUANT, DELGEHIER), décide :

- d'autoriser la Vente de l'immeuble dénommé « Mont de Piété » situé 12 place Verte et situé sur les parcelles cadastrées AW70 et AW199, à Histoire et Patrimoine Développement
- d'ouvrir la recette correspondante au budget 2017
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir

V - Ressources Humaines

13 Consultation de la demande de désaffiliation du SDIS au CDG 59

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de se prononcer sur la demande de désaffiliation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS) au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord à compter du 1^{er} janvier 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande

VI – Conventions

14 Sports – Convention type de mécénat – Recette des Foulées Valenciennes 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend connaissance du bilan financier des foulées 2016.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de mécénat afférente aux futures éditions des Foulées Valenciennes puis chaque convention spécifique et ses différents documents.

15 Sports – Convention de partenariat – Ville de Valenciennes et la ligue d'Athlétisme dans le cadre des foulées 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat présentée, qui reprend les engagements réciproques des deux parties ;
- de verser à la ligue Nord – Pas de Calais d'athlétisme une subvention d'un montant de 50 000,00 € TTC

VII- Commande publique

16 Construction d'un centre aquatique – Organisation de la procédure de consultation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de procéder à l'élection de cinq membres élu(e)s par le conseil municipal pour siéger au jury chargé d'émettre un avis sur l'attribution du marché public global de performance (Monsieur le Maire est Président de droit de ce jury)
- que le vote a un caractère public
- de désigner M. MARCHANT, M. L'HERMINE, M. MOREAU, M. DEGARDIN, M. DULIEU pour siéger au sein de ce jury :
- de prendre note que le jury compte neuf membres en tout, puisqu'à ces membres élus viendront s'ajouter trois membres désignés par arrêté de Monsieur le Maire (2 architectes et 1 bureau d'études « fluides/énergies »).
- de déterminer le montant de la prime attribuée aux 3 candidats admis à participer à la négociation à 104 000 € HT
- de déterminer le montant des indemnités attribuées aux membres du jury ayant une qualification particulière sur base d'un forfait journalier fixé à 750 € HT, auquel s'ajoute le montant des frais de déplacement calculés sur la base des barèmes kilométriques indiqué dans l'Arrêté du 26 août 2008 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat et de la fonction publique territoriale ou sur le prix des titres de transport qu'ils auront empruntés.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dument désigné de signer tous les actes qui découlent de cette délibération.

VIII - Subventions

Versements

17 Sports - Subvention exceptionnelle au club "Union Sportive Valenciennes Athlétisme"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association UNION SPORTIVE VALENCIENNES ATHLETISME
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention du 24 mai 2016.

IX - Administration Générale

18 Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter cette nouvelle proposition

Organismes concernés	Représentants actuels	Noms des nouveaux représentants proposés
Collège Watteau Conseil d'Administration	<u>2 titulaires</u> : M. L'HERMINE Mme TRZAN	⇒ M. SPRATBROW Mme TRZAN

La séance est levée à 18 h 25

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel-de-Ville le 14 NOV. 2016 pour y demeurer jusqu'au 14 DEC. 2016 .

Valenciennes, le 14 NOV. 2016

LE DEPUTE MAIRE,

Laurent DEGALLAIX